

Département de la Côte d'Or
Conseil départemental de la Côte d'Or
Commune d'ARCONCEY

Projet d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune d'Arconcey avec extension sur une partie des communes de Chailly-sur-Armançon, Chatellenot, Clomot, Allerey et Beurey-Bauguay.

Enquête publique
Du 2 mai 2018 au 6 juin 2018

Conclusions et avis du commissaire-enquêteur

Sommaire

- I Rappel de l'objet de l'enquête publique**
- II Déroulement de la procédure**
- III Analyse**
- IV Avis du commissaire-enquêteur**

I Rappel de l'objet de l'enquête publique

La présente enquête publique concerne le projet d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune d'Arconcey avec extension sur une partie des communes de Chailly-sur-Armançon, Chatellenot, Allerey et Beurey-Baugay.

Arconcey est une grande commune car sa superficie est de plus de 1 500 hectares et elle est située à proximité de Pouilly-en-Auxois.

Une procédure de remembrement avait été envisagée il y a de nombreuses années mais elle n'avait pas abouti.

L'aménagement foncier dans sa nouvelle réglementation a semblé opportun pour la collectivité qui a reçu le soutien du Conseil départemental.

A la suite d'une étude bien effectuée pour le bureau d'études CAEI et en prenant bien en compte le porter à connaissance de la préfecture, la commission communale d'aménagement foncier a lancé une enquête publique relative à :

- mode d'aménagement foncier
- périmètre de l'opération
- servitudes et contraintes

II Déroulement de la procédure

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon m'a désigné commissaire-enquêteur le 20 mars 2018 et, par arrêté en date du 11 avril 2018, Monsieur le Président du Conseil départemental de la Côte d'Or a prescrit l'enquête publique pour une durée de 36 jours du 2 mai 2018 au 6 juin 2018.

J'ai tenu cinq permanences :

• Mercredi 2 mai 2018	de 14 h à 18 h
• Lundi 14 mai 2018	de 9 h à 12 h
• Jeudi 24 mai 2018	de 9 h à 12 h
• Mardi 29 mai 2018	de 14 h à 18 h
• Mercredi 6 juin 2018	de 14 h à 18 h

qui se sont déroulées dans d'excellentes conditions et j'ai eu de nombreuses visites.

Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public en mairie et sur internet ; les formalités de publicité ont bien été accomplies et les propriétaires ont été informés.

Le bilan de l'enquête est le suivant :

- 34 observations sur le registre ;
- un dossier remis au commissaire-enquêteur ;
- une lettre adressée en mairie ;
- deux observations sur le registre dématérialisé.

J'ai remis le procès-verbal de synthèse aux représentants du Conseil départemental de la Côte d'Or qui m'ont répondu dans les 8 jours.

La procédure au titre du Code de l'environnement a bien été respectée.

III Analyse

➤ Sur la procédure

Le dossier d'enquête publique était complet avec une étude prenant bien en compte le porter à connaissance.

Les formalités ont été bien respectées, les propriétaires ont été informés individuellement avec 299 lettres recommandées avec accusé de réception.

L'analyse sur l'aspect procédure est positive

➤ Sur les observations

J'ai enregistré de nombreuses visites, toutes dans un excellent climat avec un très bon état d'esprit.

Les observations ne sont pas toujours en concordance avec l'objet de l'enquête publique mais il convient de constater que :

- aucune observation hostile ;
- aucune contestation sur le périmètre ;
- pas de remarque sur les prescriptions.

Par contre, les deux principales observations portent sur :

- demandes d'exclusion ;
- demandes de regroupement parcellaire.

➤ Procès-verbal de synthèse

Le procès-verbal de synthèse a bien été pris en compte par le Conseil départemental.

Les demandes d'exclusion relèvent bien de l'enquête publique et seront examinées éventuellement dans la seconde phase.

En effet, après cette enquête, la Commission communale d'aménagement foncier d'Arconcey se prononcera sur ces observations et le Conseil départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et fixera éventuellement le périmètre

Le bilan de l'enquête est positif

IV Avis du commissaire-enquêteur

Etant donné que la procédure a été bien accomplie et que le bilan de l'enquête est positif

J'émet un avis favorable

au projet d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune d'Arconcey

Le 2 juillet 2018
Le commissaire-enquêteur
Guy BORNOT